

DECISION

N° 2026/029/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec la « Gourmantine Production » – 10, rue Pierre Pocholle – 76200 Dieppe – pour un concert de « Peter le chapeau noir » prévu le jeudi 13 août 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec avec la « Gourmantine Production » – 10, rue Pierre Pocholle – 76200 Dieppe – pour un concert de « Peter le chapeau noir » prévu le jeudi 13 août 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 350.00€ TTC.
A cela s'ajoute 30 € TTC pour les deux repas des musiciens.

Total à régler 380 € TTC

Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

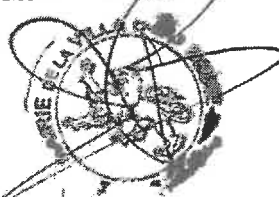
La commune prendra également en charge :

- Le catering des musiciens
- La Sacem

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt février deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 076-217602556-20260220-2026029DEC-CC

